



Voiture achetée c4 110 hdi se teiuve etre une 92 hdi

Par **susanmiguel**, le **13/11/2014 à 12:12**

Bonjour , j'ai acheté une voiture c4 a un garage sur la facture il y a écrit c4 110 hdi en rentrant mon numéro de plaque sur un site pour achat de pièce ,surprise ça me dit que ma voiture c'est une c4 92 hHDi ! Ensuite après avoir ramené ma voiture au même garage car elle fume beaucoup (elle fumait déjà quand je l'ai achetée) ils me disent elle a rien , elle est encrassée. J'ai demandé avis a un ami mécanicien et lui affirme que ce sont les injecteurs et que je vais avoir pour plus de 200€ de réparation .rnJ'aimerais savoir si j'ai des droits si je peux demander réparation au garage .rnMerci d'avance

Par **moisse**, le **13/11/2014 à 16:01**

Bonsoir,rnBien évidemment vous êtes victime d'une tromperie.rnMais tout d'abord il faut vérifier les indications du certificat d'immatriculation (carte grise) avant de vérifier l'anomalie qui porte sur la puissance du moteur.rnD'autant que ce moteur, d'après les sites spécialisés, est le mal-aimé de la gamme.rnPour ce qui est de l'injection c'est un vice apparent donc connu de vous à l'achat.rnEn outre le prix de remise en état est bien supérieur à celui annoncé.rnMais je suis un peu plus réservé sur le diagnostic exact.

Par **susanmiguel**, le **14/11/2014 à 16:58**

Merci pour votre réponse. rnSur la carte grise il y a bien indiqué 5 ch et non 6 , mais moi je ne

savais pas qu'une 110 faisait 6ch quand je lai acheté. Moi au garage il m'a dit cest une 110 je lui ai fait confiance ,comme pour la fumé ,il ma garanti que le seul frais que j'aurais serait la prochaine vidange !!!
Donc le garage n'est pas en tort si j'ai bien compris , je suis passée par un garage justement pour éviter ce genre de surprise et au final je me suis fait avoir et je ne peux rien faire !

Par **moisse**, le **14/11/2014** à **17:43**

Bonsoir,
Donc le garage n'est pas en tort si j'ai bien compris
Il faut vous l'écrire en chinois ?
Bien évidemment vous êtes victime d'une tromperie.
Par ailleurs ce n'est pas la puissance fiscale qu'il faut vérifier sur le certificat d'immatriculation, mais la cylindrée réelle et la puissance réelle.